

Rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément aux dispositions du *Code municipal*, j'ai l'honneur de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Alexandre.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le rapport financier indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement totalisent 4 120 504 \$, dont 439 940 \$ est un investissement net dans les immobilisations. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 703 914 \$ et le remboursement de la dette à long terme à 143 393 \$. L'amortissement s'élève à 612 061 \$. Le tout pour un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 473 166 \$.

Au 31 décembre 2023, le surplus accumulé non réservé s'établit à 739 488 \$ et le surplus réservé s'établit à 1 169 479 \$ tel que :

Eau potable	250 945 \$	Exercice budgétaire 2024	332 890 \$
Eaux usées	85 511 \$	Matières résiduelles	99 327 \$
Infrastructures	127 506 \$	Fonds vert de Saint-Alexandre	26 980 \$
Fonds des carrières et sablières	178 000 \$	Réserve électorale	8 320 \$
Service incendie	30 000 \$	Véhicules municipaux	30 000 \$

Et un revenu reporté au 31 décembre 2023 s'établissant à 176 939 \$ pour le Fonds des carrières et sablières.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Au rapport du vérificateur, préparé par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2023, il est mentionné que les états financiers sur les activités financières, d'investissement et l'évolution de la situation financière respectent les pratiques comptables reconnues dans le milieu municipal. Le rapport du vérificateur a une réserve concernant la norme comptable SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation*. Cette réserve se retrouve dans les rapports financiers de l'ensemble des municipalités du Québec et le ministère des Affaires municipales se penchera prochainement sur la situation. Par ailleurs, aucun contrôle défaillant n'a été répertorié dans la gestion financière de la Municipalité.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 indiquait des prévisions de 4 543 000 \$ au total dont 861 000 \$ pour l'année 2023. Les projets les plus importants réalisés en 2023 sont les suivants :

- Finalisation de la butte à glisser
- Réalisation partielle des plans et devis pour un nouveau réservoir en eau potable
- Début des plans et devis pour la mise en service d'un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable
- Début des plans et devis pour la construction d'une nouvelle patinoire extérieure couverte
- Début des plans et devis pour la réhabilitation du rang Kempt
- Réfection de certaines sections du réseau d'égouts
- Achat d'une camionnette usagée pour les travaux publics

AU COURS DE L'ANNÉE 2023, LES ACTIVITÉS ET PROJETS SUIVANTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS :

- Camp de jour municipal et pique-niques culturels durant l'été
- Réparation d'accotements sur les chemins municipaux
- Début du projet d'aménagement de haie brise-vent sur le rang Saint-Joachim
- Améliorations des stations de pompage du réseau d'égouts

Programme de subvention visant la réduction de la consommation d'eau potable

Le programme de subvention pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit s'est poursuivi. Il a été mis sur pied dans le but de réduire la consommation d'eau potable. Il permet un remboursement de 100 \$ pour le remplacement d'une toilette à débit régulier par un modèle de 4 à 6 litres. Nous avons accordé 115 subventions depuis le début du programme et 6 pour cette année.

Le remplacement d'une toilette permet une économie d'eau de 12 775 litres par année par personne, soit 4 407 mètres cubes (m³) /année au total pour les 115 subventions accordées ou l'équivalent en consommation de seize (16) ménages de quatre (4) personnes. La municipalité de Saint-Alexandre mise également sur un programme d'aide financière au citoyen afin d'acheter un récupérateur d'eau de pluie pour diminuer la consommation d'eau de l'aqueduc municipal.

Programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène féminins réutilisables

Cette année le programme de subvention pour les couches lavables a permis d'offrir une remise de 100 \$ à cinq (5) familles. Le conseil a également procédé à l'adoption d'un programme de subvention pour les produits d'hygiène féminins réutilisables. En 2023, ce sont dix (10) subventions qui ont été accordées pour un montant total de 826.71\$.

Programme d'aide aux activités de loisirs

Quarante-six (46) subventions ont été accordées aux familles pour un total de 7 536 \$ concernant l'aide aux activités de loisirs.

Une entente intermunicipale avec la ville de Bedford permet de réduire les coûts aux citoyens de Saint-Alexandre pour participer aux activités de hockey mineur, de patinage artistique et de patinage libre. Ceci permet d'assurer l'accessibilité à une infrastructure sportive à prix abordable. La municipalité débourse un montant de 19 329 \$ dans le cadre de cette entente. Les familles qui utilisent les services de l'aréna de Bedford peuvent aussi demander la subvention d'aide aux activités sportives.

Prévention incendie

Le conseil a renouvelé l'entente intermunicipale de fourniture de services, en matière de prévention, avec la Régie intermunicipale d'incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide d'Iberville, afin de mettre en œuvre la section prévention du schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité. Le préventionniste a ainsi procédé à l'inspection des propriétés qui, dans le schéma, sont jugées à risques moyens, élevés et très élevés. La Municipalité a également renouvelé son entente intermunicipale avec la Ville de Farnham et la Ville de Venise-en-Québec. La Municipalité de Saint-Alexandre a également procédé à la mise à jour du règlement de prévention incendie afin d'intégrer les nouvelles dispositions du Code du bâtiment.

Des équipes faisant partie du Service de sécurité incendie de Saint-Alexandre ont poursuivi leur travail cette année en procédant à l'inspection des propriétés qui, dans le schéma, sont jugées à risques plus faibles en visitant les secteurs résidentiels de la municipalité.

CONCLUSION

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte bien grâce à des pratiques de gestion rigoureuses et à un désir d'amélioration continue. Nous poursuivons nos efforts afin d'offrir des services de qualité au meilleur coût possible, compte tenu du contexte économique actuel. Cela nous permet également d'envisager les années futures avec optimisme puisque nous avons de bonnes réserves financières qui nous permettront de réaliser les projets importants des prochaines années.

Durant la dernière année, la Municipalité a terminé la construction de la butte à glisser dans le parc Marie-Jeanne-Frégeau. C'est le fruit d'un véritable effort collectif qui a pu être souligné lors de l'inauguration de celle-ci. Nous avons l'intention de poursuivre les investissements dans notre parc et la prochaine étape sera la construction d'une nouvelle patinoire extérieure qui sera couverte. Le mandat afin de réaliser les plans et devis a été accordé durant l'année 2023 et nous avons déposé une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec afin de pouvoir réaliser ce projet.

La Municipalité a également reçu les résultats du Plan d'intervention en infrastructures locales de la MRC du Haut-Richelieu. Pour Saint-Alexandre, deux chantiers ont été retenus, soit la réhabilitation du rang Kempt et la réhabilitation du sixième rang. Comme l'état du rang Kempt est assez problématique, la Municipalité a octroyé le mandat pour la réalisation des plans et devis pour ce chantier en 2023. Cela nous permettra de faire la demande d'aide financière en 2024 afin de réaliser le plus rapidement possible les travaux de réhabilitation pour le rang Kempt.

La Municipalité continue également son travail afin de pallier les problématiques de l'eau. Nous sommes confiants que les investissements que nous faisons et ferons amélioreront grandement l'approvisionnement de cette ressource pour la communauté desservie par le réseau municipal. Les demandes d'autorisation ont été déposées auprès du ministère de l'Environnement et nous sommes en attente de leur acceptation afin de passer à la prochaine étape du projet. Nous espérons que nous satisferons les exigences du programme PRIMEAU pour financer partiellement ce projet. Nous avons cependant procédé à la réhabilitation des conduites d'égouts afin de colmater les fuites dans le réseau.

Le travail effectué est le fruit d'une franche collaboration avec un personnel dévoué et compétent. Le conseil municipal se joint à moi pour remercier la direction générale, le personnel administratif, le bibliothécaire, l'inspectrice municipale, l'équipe aux travaux publics, les brigadiers, l'équipe des loisirs, des communications et de la culture ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie, les officiers et toute l'équipe de pompiers volontaires et de premiers répondants pour tout le travail accompli tout au long de cette année. Un immense merci pour votre dévouement envers la communauté!

Nous reconnaissons le travail des organisations de bénévoles pour leur contribution au bien commun et je cite les membres de l'Association des loisirs de Saint-Alexandre, du Club de l'Âge d'Or, de St-Alex-en-feux, du Club de Tir Josée, les organisateurs du Chic bazar alexandrin ainsi que le conseil de la Fabrique de Saint-Alexandre.

Je veux également remercier les conseillers et les conseillères pour le travail effectué pour la collectivité. La collaboration et la poursuite de l'intérêt commun sont des conditions nécessaires et gagnantes pour le développement de notre municipalité.

Cordialement,

Yves Barrette, maire